

LES ARBRES REMARQUABLES DU MASSIF DE RAMBOUILLET

Texte : Didier CHAGOT

C'est une longue histoire que celle des arbres remarquables du massif forestier de Rambouillet. Il serait faux de croire qu'elle ne commence que dans les années post-soixante-huit, avec la première vague de l'écologie. De nombreux arbres avaient été remarqués longtemps avant, souvent des arbres de limites, véritables bornes vivantes, marquant les territoires des seigneuries. D'eux, ne restent souvent que des noms de carrefours ou de routes. Les premières nominations « officielles » semblent dater de la fin du XIX^e siècle, telle celle du Chêne Baudet, le doyen de la forêt de Rambouillet. Elles faisaient l'objet d'un arrêté administratif du directeur général des Eaux et Forêts. D'autres suivirent par la suite. Quand, dans cet article, nous ferons allusion à « la liste d'origine », ce sera celle figurant sur la carte IGN de 1984 de la forêt domaniale, étant entendu que bien des arbres présents sur cette liste avaient été nommés depuis longtemps. Cette liste était déjà bien conséquente. Cependant, les outrages du temps sont intervenus : tempête de 1990, sécheresse, vieillesse, tempête tristement célèbre de 1999... la moitié des arbres remarquables a disparu à l'aube du XXI^e siècle. Il était temps de réagir. Les propositions du CERF transmises à l'ONF en 2008 visent à la fois à augmenter le nombre d'arbres classés, à préparer la relève de ceux qui passeront dans les prochaines années, mais aussi à donner une idée plus exacte de la diversité de notre forêt, d'où les propositions de hêtres, d'érables, de cormiers, et même de peuplements d'essences rares, et d'alignements d'arbres parfois morts.

C'est de tout cela que va parler ce qui suit : le passé, le présent, l'avenir... description que nous avons faite en suivant l'ordre des divisions de la carte IGN.

Les arbres encore vivants de la liste d'origine sont donnés avec leurs dimensions actuelles. Les arbres disparus sont donnés soit avec les dimensions de 1984, soit avec les dernières connues.

La **première division** comprend pour l'essentiel le canton de l'Épars. Un plateau, au nord, descend d'abord brutalement, puis en pente plus douce en direction de la vallée de la Vesgre. Les sols, au

début argileux, passent vite à une forte couverture sableuse, plus ou moins limoneuse. Les parties basses entre les mares aux Canets et les mares au Vinaigre, offrent de belles zones humides, parfois tourbeuses, refuges d'éléments floristiques exceptionnels. Les parcelles 8, 9 et 13 sont riches en vieux et gros chênes à cavités propices à une faune cavicole.

À l'origine, un arbre avait été remarqué et classé : le **Chêne des Haies**, situé derrière la maison forestière du même nom, était certainement un Chêne sessile. La liste d'origine le donne pour une circonférence de 3,18 m, soit 1 m de diamètre, et pour une hauteur de 35 m. Il était donc l'arbre remarquable le plus haut de Rambouillet, faute d'en être le plus gros... La tempête du 26 décembre 1999 l'a mis à terre, comme beaucoup d'autres, illustres ou non.

Égarons-nous plus loin dans le passé : il y a bien longtemps, un gros chêne avait déjà attiré l'attention des anciens. À l'angle nord des parcelles 25 et 27 figurent un carrefour et une route, du **Chêne au Renard**. Nous ne savons rien des particularités de cet arbre qui ne subsiste plus que dans la toponymie, mais qui, selon Pierre de Janti, date du XIX^e siècle. On remarquera plus loin un carrefour et une route **des Jarias** qui font aussi référence, sous le vocable déformé de *garric*, à un nom du chêne en langue d'oc. Remarquons au passage que la carte IGN de 2002 orthographe la route « des Sarias », erreur impardonnable... La qualité des cartes IGN a une fâcheuse tendance à se dégrader depuis quelques années !

Le CERF a fait deux propositions pour la première division.

D'une part, un chêne que nous avons proposé de baptiser **Chêne de l'Épars**. Il s'agit d'un Chêne sessile d'une circonférence de 3,83 m (1,27 m de diamètre), et dont la hauteur pourrait atteindre 30 m. Situé en parcelle 4, à quelques dizaines de mètres d'un carrefour, son classement nous paraît justifié par son port et ses dimensions. Son accès est facile, sa mise en valeur ne nécessite pas d'autres travaux particuliers que la pose d'un panneau de signalisation in situ, et sa mention sur la carte de la forêt. Son état sanitaire est bon. Sa valeur marchande est aussi intéressante...

D'autre part, la parcelle 6 recèle une curiosité botanique qui nous a fait demander son classement : le chêne, par lui-même, n'a rien d'exceptionnel, avec 40 cm de diamètre pour une douzaine de mètres de hauteur. Mais sur son tronc s'est développée une loupe de grande taille, plus d'un mètre cinquante de diamètre. Situé au milieu de l'extension de la réserve biologique de l'Épars, ce chêne remarquable mérite vraiment une protection, ainsi qu'un signalement sur carte. Il a été proposé de l'appeler **la Loupe de l'Épars**.

Enfin, et même s'ils n'ont fait l'objet d'aucun signalement, on pourra à titre de curiosité visiter la parcelle 31, qui contient encore malgré les dégâts de la tempête, de nombreux et énormes Pins sylvestres, bas branchus et aux troncs tortueux. Cette parcelle riche en bois mort est protégée par sa position en réserve biologique.

La **deuxième division** est caractérisée par la présence de l'Étang Neuf de Gambaiseuil ; le canton forestier a pris le nom de cet étang. Le plateau argileux du Haut Beussard chute plus ou moins brusquement dans la vallée du ruisseau des Ponts Quentin qui prend son origine aux étangs de Hollande et se jette dans l'Étang Neuf. Ce dénivelé est important : 60 mètres ! Les pentes sont sableuses, propices aux pins, et en bas de versant s'étalent des zones humides, mares et ruisseaux, parfois zones tourbeuses, riches d'une flore là encore remarquable. La réserve biologique de l'Étang Neuf a été agrandie, et protège des espèces emblématiques de la forêt. La tempête de 1999 a causé des dégâts considérables dans les peuplements de Pins sylvestres, de grandes trouées dans les parcelles 22 et 24 entre autres.

À l'origine, aucun arbre remarquable n'a été proposé dans ce secteur.

Le long du ruisseau des Ponts Quentin se trouvent des peuplements de chênes de forts diamètres, vieux bois troués et arbres morts importants pour la diversité biologique.

C'est dans un tel peuplement que l'on trouvera un très beau chêne que le CERF propose en classement, parcelle 19, très proche du croisement de la route du Champ Mauduit et de la route forestière de la Vente aux Moines. Ce Chêne sessile, que nous baptisons dans l'immédiat **Chêne de Gambaiseuil**, est en très bon état sanitaire. Son accès est facile, sa mise en valeur ne présente *a priori* aucune difficulté et ne semble nécessiter aucune intervention, si ce n'est la classique signalisation de terrain et sur carte. Ses très belles dimensions constituent les motifs de classement :

4,20 m de circonférence (1,40 m de diamètre) et une hauteur qui doit atteindre 30 m.

En direction de l'Étang Neuf, dans un virage de la route, en parcelle 26, un petit parking permet un arrêt, et la découverte d'un **Érable champêtre** *Acer campestre* dont le CERF demande également le classement. Aucun problème de santé, ni d'accès, ni de mise en valeur pour cet arbre immédiatement en bord de route. L'Érable champêtre n'est pas une essence commune en forêt domaniale ; c'est, outre le fait que jusqu'à ce jour seuls des chênes étaient classés, ce qui nous a conduits à demander sa protection. Ses dimensions sont également très intéressantes pour Rambouillet : 1,80 m de tour (60 cm de diamètre) pour une quinzaine de mètres de haut. Nous n'avons pas, dans l'immédiat, proposé de nom pour cet arbre.

Un autre arbre avait été envisagé au classement par notre association, avant d'être finalement retiré. Dans la parcelle 29, au-delà du Poteau de l'Étang Neuf et dans le prolongement de la route forestière se trouve le plus gros hêtre de la forêt. Son tronc puissant mesure plus de 1,55 m de diamètre et sa cime atteint bien les 35 m. Malheureusement, la tempête de 1999 a cassé quelques grosses branches, et quelques polypores (*Fomes fomentarius*) sont apparus. Depuis maintenant deux ans, une grande quantité de polypores géants (*Meripilus giganteus*), pesant ensemble plus d'une centaine de kilos, sont apparus au pied, signe d'une attaque parasitaire des racines. Un tel arbre, fragilisé dans sa cime comme dans son assise, est condamné à court terme, et ne peut donc être proposé.

Le promeneur qui voudra bien faire quelques petits kilomètres sur sentier ne perdra pas son temps en se rendant en bordure de forêt, au carrefour de la Creuse Vallée, parcelle 17. En limite de propriété se trouve une curiosité botanique qui vaut le détour. Deux Pins sylvestres ont uni leurs troncs de curieuse manière, si bien qu'aujourd'hui, ils s'interpénètrent à environ 3 mètres de haut. Il résulte de cette anastomose une forme qui fait appeler ces arbres **la Girafe**. Les arbres d'origine n'ont aucune dimension bien particulière (35 cm de diamètre, et une vingtaine de mètres de hauteur...). On peut même se demander si une telle forme n'est pas plus le résultat d'une facétie lors de la plantation que d'un caprice de Mère Nature. Il n'empêche que le classement de cette curiosité, sa mise en valeur et son signalement seraient une bonne chose.

La toponymie n'a laissé aucune trace d'arbres anciens dans ce secteur. Aussi, on se gardera bien de voir dans le carrefour des 4 Piliers (parcelle 9) une double jumelle, mais plutôt le souvenir d'un

lieu de torture, probablement un quadruple gibet !
Les temps, déjà, étaient durs...

Le grand plateau argileux du canton des Longues Mares constitue l'essentiel de la **troisième division**. Quatre chênes ont été remarquables lors de la première campagne de signalement, et figurent encore sur la carte IGN de la forêt.

Le **Chêne du Grand Veneur** se trouve dans une petite pointe en lisière nord, dans la parcelle 11. Le grand veneur en question semble être, selon l'historien Pierre de Janti, le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan. Cet arbre est déjà cité en 1783, toujours selon de Janti.

À l'origine, le Chêne du Grand Veneur était donné pour 24 m de hauteur, et une circonférence de 4,17 m (1,30 m de diamètre). Son tronc était court, et il valait plutôt par l'ampleur de sa cime. C'est probablement un Chêne pédonculé. Aujourd'hui, il ne survit plus que par un petit nombre de branches encore vertes, le reste de la couronne étant complètement mort. Le tronc lui-même est presque entièrement dépouillé de son écorce. Le Chêne du Grand Veneur vit ses dernières années, voire ses derniers mois. Son accès est facile quoique long depuis le parking du carrefour des Voleurs.

Le **Chêne Salvat** est directement accessible depuis le précédent carrefour, situé en parcelle 24, au bord de la route forestière de l'Étang de Vitry. Il a reçu la nouvelle signalisation. Imposant, il fait 4,35 m de circonférence (1,35 m de diamètre) et un peu plus de 30 m de hauteur. Il a été dédié, le 21 juin 1945, à l'inspecteur général des Eaux et Forêts Salvat.

Le **Chêne Généau** est situé en parcelle 3, de l'autre côté de la route de Saint-Léger à Montfort. Son accès est facile par la route de l'Étang de Vitry, dans le prolongement du Chêne Salvat. Il est lui aussi dédié à « un forestier » selon Pierre de Janti qui n'en dit pas plus. Légèrement en retrait dans la parcelle, il se remarque peu et n'a pas reçu la nouvelle signalétique appliquée au Chêne Salvat. Ses dimensions sont de 5,25 m de tour (1,67 m de diamètre) pour 30 m de haut.

Le **Chêne Lécuyer**, en parcelle 26, est visible depuis la route forestière du Parc d'en Haut, au carrefour Monnereau. Il est, lui aussi, dédié à un forestier, selon Pierre de Janti. Là encore, il n'a pas bénéficié de la nouvelle signalisation. Il fait 4,33 m de circonférence (1,37 m de diamètre) pour 25 m de haut.

Le CERF propose au classement une jumelle de chêne en parcelle 12, dans la petite avancée de forêt qui contient le Chêne du Grand Veneur, le long de la limite. Cette jumelle n'a rien d'extraordinaire en

dimension, mais est affectée sur l'un des arbres d'une énorme loupe de plus d'un mètre. Cette loupe semble d'ailleurs vouloir écarter les deux arbres. Nous avons proposé comme nom **la Loupe du Grand Veneur**, pour garder le souvenir du chêne remarquable après sa disparition.

La **quatrième division** comprend uniquement le canton des Ponts Quentin, qui est une vallée occupée par le ruisseau du même nom. Les bords en sont assez abrupts, et le dénivelé y atteint 50 m. Le sol y est sableux, sauf sur quelques parties du plateau au sud et au nord-est, où on retrouve la classique couverture argileuse. Au débouché sur Gambaiseuil, le fond de vallée devient une aulnaie marécageuse, vestige d'un étang aujourd'hui disparu. Les pentes exposées au sud portent une vigoureuse régénération en chênes indigènes et en Chêne rouge. Celles exposées au nord comportent des plantations résineuses diverses : Épicéa commun, de Serbie et de Sitka, Sapin de Vancouver, Cyprès de Lawson, Douglas, Mélèze...

Un arbre remarquable de la liste d'origine s'y trouve : le **Chêne de la route de Mantes**, mort depuis plusieurs années, est encore visible en parcelle 17. L'Office National des Forêts a pris le parti de laisser les arbres remarquables morts en place, tout en sécurisant leurs abords en restreignant leur accès. Cet arbre était probablement un Chêne sessile, et ses dimensions étaient données pour 20 m de hauteur et 3,87 m de circonférence (1,23 m de diamètre). Il est encore aujourd'hui nommé improprement « Chêne de la Citerne » en raison de sa proximité avec la citerne médiévale de l'ancien château royal de Saint-Léger-en-Yvelines. Il avait été classé le 13 octobre 1899.

Beaucoup plus récent est le **Chêne de l'Ascension**, nommé ainsi car il fut inauguré lors de cette fête. Il occupe une position élevée au sommet d'une des pentes des Ponts Quentin, en parcelle 10. Sa masse imposante, visible de loin, se détache au milieu d'une plantation de Chênes rouges. Ce Chêne sessile est actuellement le deuxième plus gros arbre de la forêt, après le Chêne Baudet, avec 5,15 m de circonférence (1,65 m de diamètre) et 26 m de hauteur. Son accès n'est pas très aisé. On notera quand même une erreur dans la rédaction de la signalétique en place : il est identifié comme un « rouvre pédonculé » alors qu'il a toutes les caractéristiques d'un Chêne sessile...

Jusqu'à ces dernières années, les arbres remarquables de la forêt étaient tous des chênes. Cela a conduit le CERF à envisager de proposer d'autres espèces. C'est pourquoi nous avons demandé le classement de certains hêtres, dont un dans la quatrième division, en parcelle 26, proche

de la clairière de Gambaiseuil. Cet arbre que nous avons provisoirement nommé **Hêtre des Ponts Quentin** n'est ni le plus gros, ni le plus « beau », mais ses dimensions sont tout de même très intéressantes : plus de 25 m de hauteur, et 4,40 m de circonférence (1,32 m de diamètre). La forme de son tronc, son port, son état sanitaire satisfaisant, sont autant de critères qui ont guidé notre choix. De plus, la forme boursouflée du tronc donne à cet arbre une valeur économique médiocre. Son accès aisé, à 300 m d'une route et au bord d'un sentier de grande randonnée, rend sa mise en valeur réalisable à peu de frais.

La toponymie locale donne peu de référence aux arbres. On notera quand même en parcelle 5 un **Carrefour et une Route des Sept Chênes**. Un ancien dessin montre ce carrefour entouré de chênes, dont un mentionné « l'Ancien du Carrefour des 7 Chênes »...

Plus haut en parcelle 20, on trouvera le **Carrefour du Grand Baliveau**. Rappelons qu'à l'époque où la forêt était traitée en taillis sous futaie, on recrutait à chaque coupe, parmi les brins de taillis, des tiges destinées à rester. Les brins ainsi réservés étaient appelés « baliveau » s'ils avaient l'âge du taillis, « moderne » s'ils en avaient deux fois l'âge, « ancien » à trois fois l'âge... Par la suite, le terme a évolué pour indiquer un arbre particulièrement droit, jusqu'à signifier un arbre d'avenir. Peut-être s'agissait-il, à l'époque, du déjà fier Chêne de l'Ascension ?

La **cinquième division** s'étend depuis Saint-Léger-en-Yvelines jusqu'à la plaine de Montfort, sur un plateau argileux coupé au sud par le ru des Ponts Quentin, et au nord par la vallée issue de l'Étang de la Porte Baudet : ce sont les cantons du Parc d'en Haut, de la Mare Ronde, et des Brûlins. Certaines parcelles sont riches en gros bois et la proportion de hêtres y est inhabituelle. Les résineux sont cantonnés dans les pentes des Brûlins et une parcelle proche de Saint-Léger-en-Yvelines. De vastes régénérations de chênes indigènes s'étendent au nord de la route Goron.

Trois arbres remarquables avaient été préservés à l'origine. Le **Chêne Baudet** est certainement le doyen de la forêt, et le plus gros depuis la disparition du Chêne de la Voûte. La liste d'origine le donnait pour 5,90 m de circonférence (1,87 m de diamètre), et 20 m de hauteur. Son âge est estimé à plus de 500 ans. Il est situé parcelle 5, sur la route Goron, en face de l'ancien poste forestier du Chêne Baudet. Malheureusement, son état sanitaire est très mauvais ; son tronc est creux, et la rupture de grosses branches, voire du tronc, est à craindre dans un avenir proche. En 2008, l'ONF, conscient des

risques que cet état de fait pouvait faire courir au public, a décidé d'en interdire l'accès en l'entourant d'une clôture protectrice, et en détournant la route Goron. Selon l'historien Pierre de Janti, un autre Chêne Baudet existait dans la même parcelle, de 6 m de tour et 20 m de haut, « *qui fut sacrifié en 1870 malgré la vive opposition de la population* ». Le classement du chêne actuel date du 13 octobre 1899.

Le **Chêne Leddet** a été baptisé ainsi en l'honneur d'un ingénieur forestier, parent d'Alexandre Dumas, et auteur d'une très bonne carte de la forêt à son époque. Situé en parcelle 22, au milieu d'une régénération d'où émerge à peine sa cime, il est mort depuis une dizaine d'années, et son accès est très difficile. La liste d'origine lui donnait 5,06 m de circonférence (1,60 m de diamètre) pour 25 m de hauteur. Même réduit à l'état de squelette, il a encore fière allure.

Toujours présent, quoique non nommé sur la carte IGN, le **Chêne Gouilly** dédié à un lointain forestier, survit en parcelle 3, proche de la maison forestière du Parc d'en Haut. On ne le voit plus depuis la route Goron, tant il est enfoui dans une belle régénération qui rend son accès très malaisé. Son état sanitaire commence à se dégrader : une très grosse branche a été arrachée par la tempête de 1999, une large blessure due à la foudre balafre son tronc, et quelques trous de pics apparaissent çà et là. Malgré tout, il porte encore vigoureusement ses 4,72 m de circonférence (1,50 m de diamètre) et ses 24 m de haut. L'ONF n'a pas jugé bon, à juste raison, d'en baliser l'accès. Il reste cependant protégé, ce qui est l'essentiel. Notons que le carrefour proche de cet arbre porte le nom et le souvenir d'un **Chêne Duval** dont les caractéristiques, certainement très anciennes, nous sont inconnues.

Devant la disparition inévitable de ces arbres, le CERF a fait quatre propositions sur ce secteur.

Tout d'abord, et cet arbre nous tient particulièrement à cœur, un très gros hêtre, situé en parcelle 1, au carrefour de la Mare Ronde, proche de la maison forestière du Parc d'en Haut, siège de notre association. D'une circonférence de 4,41 m (1,35 m de diamètre) d'une hauteur avoisinant les 30 m, c'est certainement le plus beau hêtre du massif forestier, d'une très belle forme et au tronc magnifique. Son état de santé est excellent. Son accès est par contre un peu long. Nous avons donc demandé son classement, en revendiquant comme nom : le **Hêtre du CERF**. Les travaux de mise en valeur se limitent à la signalisation in situ et sur carte, et à conserver son environnement au milieu d'un bouquet de gros chênes. Nul doute que sa nomination sera pour nous sujet à une inauguration en grande pompe.

Le vallon des Brûlins abrite de très gros arbres. C'est là que le CERF a proposé deux arbres en classement, de part et d'autre du carrefour du Fond, en parcelle 12. D'une part un hêtre de 4,10 m de circonférence (1,35 m de diamètre) et plus de 25 m de hauteur, d'une très belle forme, au très bon état sanitaire, à l'accès facile quoiqu'un peu long. Son nom, le **Hêtre du Comité des Réserves**, à confirmer par l'ONF, veut rendre hommage au travail remarquable du comité scientifique qui préside à la gestion des réserves biologiques et aux études de la biodiversité en forêt domaniale de Rambouillet.

D'autre part, très proche, un Chêne sessile de belle venue, de 4,11 m de tour (1,35 m de diamètre) et dépassant aussi les 25 m, semble donner la réplique au hêtre précédent. Provisoirement, nous lui donnons le nom de **Chêne des Maurus** ou **Chêne des Brûlins**.

Pour ces deux arbres, les travaux de mise en valeur se limitent à la classique signalisation in situ et sur carte.

Enfin, en bord de la route de Bazoches, parcelle 20, nous proposons un très beau chêne qui pourrait remplacer le Chêne Leddet, mort et cité plus haut. Avec 4,20 m de tour (1,35 m de diamètre) et plus de 25 m de hauteur, il n'a rien à envier à son illustre ancêtre. Nous avons proposé comme nom le **Chêne de Bazoches** (nom de la route) ou le **Chêne Montavale** (ancien nom du carrefour du Comte de Toulouse, tout proche, et d'ailleurs nom d'un ancien chêne selon Pierre de Janti), à moins que l'ONF ne choisisse de le baptiser du nom de Leddet. Si son état sanitaire est excellent, son accès facile et sa mise en valeur possible à peu de frais, cet arbre a par contre une indéniable valeur commerciale, seul argument qui pourrait faire obstacle à son classement. L'ONF, gestionnaire de la forêt, a aussi des impératifs de rentabilité...

La **sixième division**, de petite taille, est constituée du seul canton de Serqueuse, et occupe un plateau descendant en pente très douce vers les étangs de Hollande. Aucun arbre remarquable n'a été classé à l'origine. Nous proposons en classement un beau Chêne sessile de 4,20 m de circonférence (1,40 m de diamètre) et de 25 m de hauteur, en parcelle 27. Situé au bord de la route forestière, son accès est aisé ; son état sanitaire est excellent, et sa mise en valeur ne nécessite que sa signalisation in situ et sur carte. Comme il penche un peu (mais pas vers la route !), nous le nommons provisoirement le **Chêne Penché**. Un autre chêne, à quelques dizaines de mètres, vaut le coup d'œil. Situé au carrefour de Judith donnant accès à la digue séparant les deux étangs de Hollande, ce Chêne sessile de 1,50 m de

diamètre et d'une dizaine de mètres de hauteur résiste aux éléments : il a déjà subi un élagage visant à éliminer des branches mortes et dangereuses. Cet arbre ne semble pas être en forêt domaniale, mais sur le territoire du SMAGER, l'organisme gérant les étangs.

La **septième division** recouvre le canton des Mares Gautiers, et du Bois de Hollande, à l'est de Saint-Léger-en-Yvelines. C'est une division de faible surface, un plateau entaillé de petits vallons. Deux arbres remarquables figuraient au même endroit, en parcelle 2, dans le document touristique des Eaux et Forêts des années 1950. L'un d'eux était un géant de 6,38 m de tour (un peu plus de 2 m de diamètre), 20 m de hauteur : le **Chêne de la Voûte** était très probablement un Chêne pédonculé. Un seul arbre pourrait encore aujourd'hui donner une idée de sa majesté : il faut aller voir, près de la Bergerie Nationale, le Chêne de Montorgueil. Malheureusement, le 4 mars 1994, vers 18h15, le village proche des Bréviaires fut alerté par un grand fracas : le Chêne de la Voûte venait brusquement basculer, les racines rongées. Certaines personnes de Saint-Léger-en-Yvelines et du Perray-en-Yvelines ont prétendu l'avoir entendu tomber. Son âge était évalué à 350 ans minimum, le tronc étant creux. Pour le débiter, il fallut aller quérir une tronçonneuse spéciale. Une tranche du tronc a été offerte à la mairie des Bréviaires, une autre à la mairie du Perray.

Aujourd'hui, subsiste le **Chêne Neuf de la Voûte**, un Chêne sessile de 4,44 m de circonférence (1,40 m de diamètre) pour 20 m de haut, situé un peu en retrait de la station d'épuration des Bréviaires. Un gringalet somme toute...

La toponymie locale garde le souvenir en parcelles 22 et 24, proches de Saint-Léger-en-Yvelines, d'un hêtre, au **Carrefour du Hêtre Ramoneur** dont nous ignorons tout.

Notons enfin que le nom du canton des **Mares Gautier** ne fait peut être pas référence au nom d'homme Gauthier, mais pourrait dériver du vieux mot français *gault* qui signifiait forêt. Ce canton pourrait-il être alors celui des « mares gautières », c'est-à-dire des mares forestières ? Incertitude de la toponymie...

Le bois domaniale des Plainvaux et le bois de Pourras constituent la **huitième division**. Le plateau argileux est sillonné de quelques vallons aboutissant à la mare aux Canes. Les Plainvaux et le Bois de Pourras encadrent les étangs de Saint-Hubert et de Pourras. Aucun arbre remarquable n'a

été classé à l'origine. Le CERF propose donc trois arbres.

Dans le bois de Pourras, en parcelle 29, sur l'emplacement de la maison forestière de Pourras aujourd'hui disparue, on trouve un Cormier ou Sorbier domestique, essence rare en forêt domaniale, et de dimensions exceptionnelles : 3,57 m de tour (1,19 m de diamètre) et 15 m de hauteur. Le **Cormier de Pourras** est le plus gros de son espèce sur Rambouillet. Il est en très bon état, et sa mise en valeur ne présente pas de difficulté. Un fort bourrelet sur son tronc laisse penser que cet arbre a subi une greffe, probablement sur un poirier, afin d'augmenter sa capacité à produire des fruits : on en faisait jadis de l'alcool.

En parcelle 7, nous proposons au classement un **Hêtre des Plainvaux** (nom provisoire) situé au bord d'un chemin forestier, où il sera aisé de le mettre en valeur, ceci devant se limiter à son signalement in situ et sur carte. Son état sanitaire est excellent. Par contre, son accès est assez long. Sa forme, ses dimensions, et le fait que seuls les chênes étaient élus jusqu'alors, ont orienté ce choix. Avec 3,80 m de tour (1,25 m de diamètre) et 25 m de haut, il occupe une position honorable dans son espèce.

Enfin, en lisière de forêt, parcelle 6, proche du carrefour des Essarts, se trouve un gros Chêne sessile de 4,15 m de circonférence (soit 1,35 m de diamètre) pour 25 m de haut, que nous n'avons pas nommé. De belle forme, le houppier bien proportionné, avec un fort empattement, son état sanitaire est très bon. Par contre, son isolement rend cet arbre peu facile d'accès. Aussi n'a-t-il été proposé qu'à titre secondaire, pour pallier dans l'avenir la disparition d'un autre arbre remarquable.

La **neuvième division** comprend pour l'essentiel le canton de la **Charmoie**, plateau argileux bordé de deux pentes. L'une descend brutalement au nord vers la Houssine, l'autre plus lentement vers le sud. Ces pentes sont occupées par des chênaies-charmaies riches, comportant au sol une couverture de Jacinthes des bois à la floraison printanière aussi spectaculaire qu'éphémère. La présence du charme (*Carpinus betulus*) donne son nom à ce canton. De la liste d'origine, deux arbres sont présents.

Le **Chêne de la Duchesse d'Uzès** rend hommage à l'infatigable cavalière et chasseresse, Marie Adrienne Anne Clémentine de Crussol d'Uzès, née Rochechouart de Mortemart, duchesse douairière de la Celle-les-Bordes (1847-1933). Ajoutons à ces titres qu'elle fut la première femme titulaire d'un permis de conduire en 1897, du premier PV pour excès de vitesse (pour 15 km/h au lieu des 12 autorisés !), et qu'elle fut aussi la première femme

Lieutenant de Louveterie. L'arbre qui lui est dédié est d'ailleurs proche du Carrefour du Lieutenant de Louveterie. Dans son article « Vieux chênes de la forêt d'Yvelines », Pierre de Janti écrit : « *En 1924, j'ai vu la duchesse d'Uzès choisir l'arbre qu'elle préférerait et qui porte son nom.* » On retiendra de la dame qu'elle avait un langage parfois... rude, mais aussi le cœur sur la main. Elle chassa à courre en forêt de Rambouillet quasiment jusqu'à son dernier jour. Le Chêne sessile éponyme est situé en parcelle 15. Il est en très bon état ; ses dimensions, 3,25 m de tour (1,03 m de diamètre) et 26 m de haut, n'en font pas l'arbre le plus spectaculaire de la forêt. Son accès est un peu long. On regrettera qu'aucun panneau ne renseigne le promeneur sur sa dédicataire.

Le **Chêne du Champ des Épinés** situé le long de la route éponyme, au carrefour de la Hauteville, parcelle 4, est un Chêne sessile de 4,20 m de circonférence (1,33 m de diamètre) et 26 m de haut. Là aussi, on regrettera qu'il ne soit pas encore mis en valeur, la pancarte vissée sur son tronc gagnerait à être remplacée par la signalisation mise en place ces dernières années pour d'autres chênes remarquables. Il est en état médiocre, ayant eu à subir les aléas de la météo, particulièrement du verglas de 1978.

Dans ce secteur, le CERF a fait deux propositions. Vers La Houssine, en parcelle 17, proche de la maison forestière du Mesle se trouve un Chêne sessile très intéressant, de plus de 5,30 m de tour (1,70 m de diamètre) pour une hauteur de 25 m. C'est surtout son diamètre qui nous a conduits à le proposer, car trouver encore des arbres de cette taille devient rare. Son état de santé est correct, son accès facile, sa mise en valeur se limiterait à sa signalisation in situ et sur carte. Le nom provisoire est l'**Ancien de la Houssine**.

À quelques dizaines de mètres plus haut se situe un deuxième Chêne sessile tout aussi remarquable, qui ne cède que de peu au précédent : 5,03 m de tour, soit 1,60 m de diamètre, pour une hauteur équivalente. Là aussi, son état est excellent, et sa mise en valeur ne nécessiterait que l'élagage d'une branche sèche. Un seul problème se pose : la limite de la forêt est ici imprécise, et cet arbre n'est peut-être pas dedans... auquel cas, la décision de classement reviendrait à la commune. Là encore, pour ces deux derniers arbres, Pierre de Janti parle « *du classement de bien des Anciens qui le méritent : tels ces beaux chênes du Mesle...* ».

La **dixième division** est couverte par les cantons de la Vignerie, de Biennouvienne, et le Haut Planet. La plus grande surface est un plateau argileux, quelques pentes proches de la Houssine, et de la

Vignerie voient apparaître le sable. Chênaies et pinèdes se partagent le territoire.

Quatre chênes remarquables ont été classés à l'origine.

Le **Chêne de la SARRAF** déploie ses 30 m de hauteur et ses 4,94 m de tour (1,57 m de diamètre) au bord de la route forestière de la Loge Posée en parcelle 10. Ce Chêne sessile honore l'action de la Société des Amis de la Région de Rambouillet et de sa Forêt, à qui le dédia le directeur général des Eaux et Forêts, le 21 octobre 1963. Il a bénéficié de la nouvelle signalisation.

Non loin, dans la même parcelle, un peu plus en retrait, le **Chêne Granger**, avec ses 4,80 m de circonférence (1,52 m de diamètre) pour 20 m de hauteur, rappelle le souvenir de l'ingénieur forestier Granger qui, au début du vingtième siècle, s'opposa, au péril de sa carrière, à une tentative de démantèlement du massif forestier de Rambouillet. Son courage valait bien ce chêne magnifique. Son classement date de juillet 1933.

Le **Chêne Frisé** est mort depuis plusieurs années déjà, mais a été maintenu en place par l'ONF. On peut encore le voir, en bordure de la piste cyclable, en parcelle 17. Une clôture de sécurité a été mise en place. À l'origine, ses dimensions étaient de 5,58 m de circonférence (1,77 m de diamètre) pour 30 m de hauteur. Le volume de la cime était supérieur à celui du tronc, au demeurant très court. Il avait été classé le 13 octobre 1899.

Enfin, le **Chêne des Petits Coins** situé en bord de forêt, parcelle 2, derrière la maison forestière du même nom, a disparu depuis de nombreuses années. La liste d'origine lui donnait 3,92 m de tour (1,20 m de diamètre) pour 20 m de haut.

La toponymie locale garde enfin, en parcelle 23, la trace d'un arbre au **Carrefour du Gros Chêne**, et Pierre de Janti cite le **Chêne Joly** à la Vignerie sans rien nous dire de ses dimensions.

Il n'est aucun arbre remarquable repéré en **onzième division**. Cependant, la carte IGN de 1984 montrait en parcelle 15, un arbre remarquable au carrefour de la Mare aux Canettes. Il ne nous a pas été possible de trouver le moindre renseignement à son sujet, ni ses dimensions.

En **douzième division** ne figurait que le **Gros Chêne de Poigny**, probablement un Chêne pédonculé, aujourd'hui disparu. Il se trouvait en parcelle 29. Ses dimensions étaient de 5,05 m de tour (1,60 m de diamètre) pour 12 m de hauteur. Présent sur la carte de 1984, il n'est plus indiqué par le petit logo sur celle de 1994 bien que subsiste

le nom. Aujourd'hui, la carte de 2002 n'en porte plus trace, mais la souche est encore visible sur place.

La **treizième division**, ne comprenant que le petit canton des Rabières, avait un arbre remarquable signalé par Pierre de Janti « *heureusement réservé au centre des taillis* » en 1947. Le **Chêne des Rabières**, avec 4,80 m de tour (1,52 m de diamètre) et 30 m de hauteur, dominait la parcelle 16 au bord de la route des Rabières jusqu'à la tempête de 1990 qui l'abattit.

La **quatorzième division** est un vaste plateau argileux situé derrière le parc des chasses présidentielles, formant les cantons du Bois de Gazeran et des Longues Mares. Au nord s'étend le Marais du Cerisaie, lieu célèbre pour sa flore, aujourd'hui en réserve biologique. Le nom de **Cerisaie** (autrefois orthographié « Cerizaie ») vient du latin *cerasus* qui est celui du cerisier, mais comme nous sommes en forêt, correspond plus probablement à celui du cerisier sauvage ou merisier.

Deux arbres de la liste d'origine sont encore présents :

Le **Chêne du Président**, en parcelle 23, au coin du parc des chasses le long de la route de Gazeran à Poigny-la-Forêt, n'est pas dans un excellent état. Il commence à sentir le poids des ans, et certaines branches ont dû être haubanées. Il honore Émile Loubet qui fut président de la République de 1899 à 1906, et aimait bien aller se promener vers cet arbre. Ses dimensions sont de 4,85 m de tour (1,54 m de diamètre) pour 25 m de hauteur.

Le **Chêne de la Pocqueterie**, en parcelle 26, est un peu plus difficile à trouver, au bord du sentier GR1 qui fait un détour pour le côtoyer. C'est un Chêne sessile en très bon état, de 4,62 m de circonférence (1,47 m de diamètre) pour 22 m de hauteur.

Un ancien document touristique des années 1950 fait également mention, proche du carrefour des Longues Mares, en parcelle 11, d'un **Hêtre des Sept Frères** aujourd'hui disparu. Il fait probablement allusion aux sept fils de Jean d'Angennes, seigneur de Rambouillet. Ces sept garçons « *étaient si grands et si secs qu'on les appelait les Sapins de Rambouillet* », selon Pierre de Janti, qui cite aussi l'ancienne existence d'un **Chêne du Gâteau**, certainement proche du hameau du même nom à Gazeran.

La **quinzième division** occupe un vaste plateau argileux qui s'étend de Saint-Léger-en-Yvelines jusqu'au terrain militaire de Rambouillet, où apparaissent des pentes sableuses plus propices aux pins. Trois chênes remarquables y ont été préservés. Le **Chêne Jeannerot** n'a pas survécu à la tempête de 1999. Il était bien visible depuis la route forestière de la Billette, en parcelle 5, dans le petit canton de la Vignerie. On lui donnait 4,20 m de tour (1,33 m de diamètre) pour 30 m de hauteur.

Le **Chêne de la Queue du Pré** est typiquement un pied cornier, c'est-à-dire un arbre servant de borne limite. Il occupe en effet une position en lisière de parcelle 16, au bord des prés des Basses Masures, position d'où il tire son nom, sur la route de Poigny aux Bréviaires. Ce Chêne pédonculé a subi de sérieux dommages à la suite d'épisodes de verglas en 1978, aussi son état est-il médiocre. Les dimensions d'origine sont de 5,49 m de circonférence (1,74 m de diamètre) pour 26 m de hauteur. Il serait, avec le Chêne Baudet, le deuxième plus vieil arbre de la forêt.

Le **Chêne de la Tête d'Alouette**, en parcelle 13, est un Chêne sessile imposant. Il est encore en excellent état. Son accès est facile depuis le carrefour de la Tête d'Alouette. À proximité, on trouvera une très belle borne armoriée. Une coupe de régénération dans la parcelle a dégagé ce chêne, et on peut désormais l'observer et le photographier avec un recul suffisant. La liste d'origine lui donnait 5,26 m de tour (1,67 m de diamètre) pour 25 m de hauteur.

La toponymie locale garde le souvenir de chênes particuliers, certainement de grandes dimensions, au **Carrefour du Chêne Henri** (parcelles 10-11-12). Dans son article « Vieux chênes de la forêt d'Yvelines », Pierre de Janti cite « les chênes d'Henri IV », certainement à ce carrefour. Enfin, un petit canton nommé la **Haute Tasse** tire son nom du bas latin *tosca* qui désignait un bois, étymologie qu'on retrouvera dans des appellations comme la Touche.

La **seizième division** ne contient aucun arbre remarquable, et la toponymie locale ne garde aucune trace d'anciens arbres.

La **dix-septième division** ne comprenait qu'un seul arbre remarquable : le **Chêne Porte-Gui du Moulinet**. Cet arbre était de dimensions modestes : 3,14 m de circonférence, soit 1 m de diamètre, pour 14 m de hauteur. C'était probablement un Chêne pédonculé. On croit souvent que l'association du chêne et du gui va de soi, certainement à cause des

vieilles histoires de druides le récoltant à l'aide d'une faucille dorée. Au passage, notons que cette cueillette rituelle a donné une expression connue : le druide qui récoltait le gui prononçait l'incantation « O gué l'han eu » qui signifiait « Que le blé pousse ! » et qu'on utilise encore aujourd'hui, déformée : « Au gui l'an neuf ! ». En réalité, un chêne portant du gui est une chose fort rare. Le gui était considéré comme une plante des dieux, guérissant tous les maux, et le fait qu'il reste vert en hiver confirmait ce côté divin. Comme d'autre part le chêne était, dans l'univers celtique, un arbre connu pour vivre parfois plus de mille ans, l'association des deux plantes ne pouvait que frapper les esprits. Ces raisons, inconsciemment, ont poussé un jour au classement du **Chêne du Moulinet** qui occupait l'angle de la parcelle 29, et a disparu dans les années 90.

Dans la toponymie locale, le nom du canton de la **Forêt Verte**, qui occupe toute la division, ferait, selon Pierre de Janti, allusion à l'abondance de houx dans ces parcelles... on cherchera aujourd'hui cette plante, fort rare dans le secteur.

Enfin, en 1947, Pierre de Janti disait avoir vu disparaître le **Chêne de la Croix Saint-Jacques** auquel il donnait 4,20 m de tour pour 21 m de hauteur.

La **dix-huitième division** comprend le canton des Maréchaux, le Bois des 500 Arpents et le petit canton des Fonciaux. En bordure de la plaine, ce plateau est argileux, mais à l'approche des Vaux de Cernay, il cède la place au sable et à de puissants bancs de grès qui ont été exploités jusqu'au milieu du vingtième siècle. Une pente plonge brutalement dans la vallée, le dénivelé atteignant 50 mètres.

À l'origine, un hêtre avait été classé arbre remarquable. Le **Hêtre de l'Abbaye**, en parcelle 30, faisait face à l'Étang de l'Abbaye. Avec 3,71 m de tour (1,18 m de diamètre) et 25 m de haut, il pouvait être à l'époque le plus gros de son espèce à Rambouillet. Il ne figure plus sur la carte de 1994, ce qui signe sa disparition dans la fin des années 1980.

Le CERF a fait plusieurs propositions de classement sur cette division.

Deux érables de belle taille tout d'abord, le long de la route menant au Pont Grandval. Ils sont situés en parcelle 37, très proches l'un de l'autre, et d'accès facile. Le premier est un **Érable sycomore** qui, lors de sa découverte, faisait 2,95 m de tour (0,94 m de diamètre) pour au moins 20 m de hauteur. Le deuxième est un **Érable plane**, essence rare sur le massif forestier, de 2,99 m de circonférence (0,95 m de diamètre) pour 25 m de hauteur minimum. De telles dimensions sont rares pour ces essences, cela

nous a conduits à les proposer. Ces arbres sont en très bon état, et leur mise en valeur se limiterait à leur signalisation sur carte et in situ.

En parcelle 41, dans le petit canton des Fonciaux, le GR1 est bordé sur 600 m d'un alignement de 35 très gros châtaigniers. Ce chemin semble être connu de certaines personnes sous le nom d'**Allée des Sorcières**. Les troncs, très courts, ne dépassent pas 3 mètres, et les diamètres s'échelonnent entre 0,75 et 1,20 m. Ce sont des arbres soit greffés pour la production de châtaignes, soit traités en têtard. Tous sont morts et creux, et n'ont aucune valeur commerciale. Alors, pourquoi classer cet alignement ? Parce qu'ils sont des vestiges d'une forme particulière de traitement des arbres, donc un « patrimoine historique », et de plus sont très utiles du fait qu'ils sont creux, à toute une faune cavicole de chouettes, chauves souris, petits carnivores.

Au titre des arbres disparus depuis longtemps, Pierre de Janti signale un **Chêne des 500 Arpents** qui devint plus tard le **Chêne des Deux Seigneurs**, puis **Chêne des Trois Seigneurs**, certainement dédié à Gui 1^{er} de Lévis-Saint-Nom, et ses descendants, Gui II et Gui III, qui furent « maréchaux de la Foi » en Albigeois sous les ordres de Simon de Montfort. En d'autres termes, ils allèrent « casser du Cathare »... Ce chêne est bien sûr différent d'un homonyme dont nous parlerons en XXI^e division.

La **dix-neuvième division** occupe l'autre versant des Vaux de Cernay, avec le canton des Vindrins, et le Bois de la Haie de Neauphle. Là encore, les pentes sont très abruptes, et le dénivelé atteint 60 m. La toponymie locale, selon Pierre de Janti, fait souvenir au XIX^e siècle d'un **Chêne aux Loups** dans le bois des Vindrins. Nous n'avons aucune idée de ses dimensions, mais il en reste un carrefour et une route forestière pour nous rappeler son existence (parcelle 9-14).

Le **Chêne Pichard** a longtemps existé en parcelle 17. C'était un pied cornier, un arbre de limite. Son état sanitaire était très mauvais, car il était en grande partie creux. La tempête de 1999 l'a abattu. Ses dimensions, d'après Pierre de Janti, étaient de 3,20 m de circonférence (1,01 m de diamètre), pour 18 m de haut. C'était probablement un Chêne pédonculé. Un document touristique des années 1950 l'orthographie « Chêne Richard ».

Le CERF a fait une proposition de classement en parcelle 3, proche de l'étang et de la ferme des Vallées. L'essence peut paraître surprenante puisqu'il s'agit de **Chênes des marais** *Quercus palustris*, d'origine américaine. Ce groupe d'arbres comprend 8 individus, de 0,70 à 0,96 m de diamètre pour une hauteur de 14 à 18 m. Quelques autres

arbres ont disparu suite à la tempête de 1999. Leur état de santé est souvent médiocre : troués, décapités, branches arrachées, blessures diverses, présence de champignons. Celui qui semble être dans le meilleur état se trouve au bout du parking. Cependant, cette espèce est connue pour sa grande résistance aux divers éléments. La proposition de classement, basée sur la rareté de cette espèce en forêt avec ces dimensions, tient compte de l'état des arbres ; aussi, une clôture de sécurité nous semble nécessaire, ainsi que la préservation des jeunes semis.

On jettera au passage un regard, à l'entrée de la ferme des Vallées, sur un très gros Chêne pédonculé, 1,40 m de diamètre pour 10 m de hauteur, très dépérissant, au tronc très court.

Enfin, dans la parcelle 37, le promeneur patient cherchera les deux Hêtres à feuilles fastigiées qui y subsistent, très difficiles à trouver.

La **vingtième division** est un plateau argileux bordé par un petit vallon au sud où le sable affleure. Le canton des Hauts Besnières occupe la quasi totalité de cette division.

Un arbre remarquable, le **Chêne de la Chapelle**, a longtemps été visible en bordure de la parcelle 2. Il tire son nom des ruines encore visibles d'un petit édifice religieux. Nous avons pu retrouver ses dimensions dans l'article de Pierre de Janti : 4,56 m de tour, soit 1,45 m de diamètre, pour 30 m de hauteur. Cet arbre est mort naturellement et dut être abattu dans le début des années 1980.

Le CERF a demandé, en parcelle 8, le classement d'un **très beau groupe de Houx** *Ilex aquifolium*. Le houx se présente souvent plutôt sous la forme d'un arbuste, et il est rare qu'il atteigne la taille d'un petit arbre. Presque en lisière de la parcelle, juste avant la rupture de pente, une quinzaine d'entre eux atteint les 6 à 8 m de hauteur pour 22 à 30 cm de diamètre, ce qui en fait un groupe exceptionnel qui mérite le classement. L'ensemble des parcelles 8 et 9 contient d'ailleurs une grande quantité de houx au stade arbustif.

Si la **vingt-et-unième division** ne contient aucun arbre remarquable de la liste d'origine, elle garde le souvenir du **Chêne Quinquet**, au carrefour du même nom, sur la route forestière du Coin du Bois, entre les parcelles 1 et 8. Pierre de Janti signale ce chêne comme étant « *un des trois qui bornaient le bois des Yvelines* » et qu'il existait encore en 1740, tout comme le **Chêne des Trois Seigneurs** disparu en 1712 et remplacé depuis par le poteau du même nom. Ce dernier chêne délimitait le territoire de 3

seigneuries des Yvelines, et son emplacement marque encore la limite de trois communes : Rambouillet, Sonchamp et Clairefontaine.

La **vingt-deuxième division** est un vaste plateau argileux qui comprend les cantons du Bois Domanial des Yvelines, et une longue bande de forêt enclavée dans des bois privés qui constitue le canton des Petites Ventes. Dans la toponymie locale, le **Carrefour des Bois Blancs** semble bien évoquer la présence du bouleau, ici abondant.

Au Carrefour de la Croix du Grand Veneur, un chêne a été mis en valeur il y a peu de temps en parcelle 16. Il ne figurait pas sur la liste de 1984, mais était indiqué sur le document touristique de 1950. Pierre de Janti indique pour cet arbre des dimensions (4,20 m de circonférence pour 22 m de haut) qui n'ont rien à voir avec celles enregistrées aujourd'hui. Le **Chêne de la Croix du Grand Veneur** actuel serait donc un chêne de remplacement, ce qui peut expliquer son absence de la liste de 1984. Il honore la mémoire d'Hercule de Rohan, comte de Montbazou, seigneur de Rochefort-en-Yvelines (1568-1654). Il fut gouverneur de Paris, Grand Veneur de France, servit quatre rois (sans en trahir aucun, ce qui en soi est déjà remarquable...) et se trouvait au côté d'Henri IV le jour de son assassinat. Pierre de Janti racontait que sa passion pour la chasse lui fit délaisser son épouse qui, pour se venger, « *lui fit porter des cornes dignes des plus beaux cerfs de la forêt...* », mais acceptons de considérer ceci comme des racontars... Ce chêne, en réalité une jumelle de Chêne pédonculé, comporte à la base une énorme loupe qui commence à se dégrader, laissant augurer un dépérissement de l'arbre à moyen terme. La signalisation in situ lui donne 0,80 m de diamètre pour 21 m de hauteur.

Le CERF a fait deux propositions de classement. D'abord, en parcelle 14, le long de la route du Poteau des Yvelines, un très beau Chêne sessile isolé étale largement sa cime. Nous l'avons nommé provisoirement le **Chêne des Yvelines**. Ses belles dimensions, l'ampleur de son houppier, son accès facile, mais aussi le fait que très peu d'arbres remarquables existaient dans cette partie du massif forestier, nous ont conduits à son choix. Sa mise en valeur ne nécessiterait que son signalement in situ et sur carte. Son état de santé est excellent. Son tronc est très court (4 m), sa circonférence est de 4,18 m (1,33 m de diamètre) et sa hauteur atteint 25 m.

Dans les Petites Ventes, très proche du pylône d'incendie, en parcelle 22, un peu en retrait de la route forestière du Haut Levé, un Chêne sessile de très belle allure est proposé. Le **Chêne des Petites**

Ventes, nom provisoire, possède un tronc très court de 4 m où se voient encore les traces de branches basses qui rendent cet arbre sans grande valeur économique. Sa circonférence est de 4,41 m (1,40 m de diamètre) pour une vingtaine de mètres de haut. La quantité de bois dans la cime est supérieure à celle du tronc.

La **vingt-troisième division** forme un grand plateau argileux qui contient pour partie le parc animalier Espace-Rambouillet, une partie du bois de la Villeneuve, et le canton des Éveuses. À l'ouest, il est traversé par la Drouette qui se jette dans l'Étang d'Or, et des pentes sableuses apparaissent à l'est, dans l'Espace-Rambouillet. La chênaie-charmaie et la chênaie sur molinie y règnent, avec de médiocres plantations de pins.

Il y a fort longtemps, un chêne devait avoir marqué les esprits : on en retrouve la trace dans le nom du **Carrefour du Chêne Bandré**, en parcelle 25, proche de Greffiers. Attention, la carte IGN actuelle indique pour ce carrefour le nom de « Chêne Baudet », ce qui est inexact. Le nom figurant sur la carte de 1984 est seul valide.

Deux arbres remarquables existent dans ce secteur. Ils sont situés tous les deux en parcelle 30, derrière le cimetière neuf de Rambouillet. Ce sont les **Chênes de la Fosse Jean**. Le plus vieux, l'**Ancien de la Fosse Jean**, est un Chêne pédonculé qui commence à présenter les premiers signes de dépérissement. Il fait 5,25 m de circonférence (soit 1,65 m de diamètre) pour 25 m de hauteur. Le **Cadet de la Fosse Jean** a été officialisé il y a quelques années. C'est un Chêne sessile de 4,51 m de tour (1,43 m de diamètre) pour 20 m de hauteur, en très bon état. Ces chênes pourraient être menacés par un projet de détournement des voies parallèles à la RN10.

Le CERF a fait les propositions de classement suivantes.

Un très bel Érable champêtre pousse en parcelle 13, le long de la route forestière de Greffiers. Nous l'avons nommé provisoirement l'**Érable de la Mare au Buis**, référence à une mare proche. La rareté de cette essence en forêt, et surtout ses dimensions exceptionnelles, 2,80 m de tour (0,85 m de diamètre) et 12 m de hauteur, nous ont orientés vers son classement. Son accès est facile, et sa mise en valeur ne nécessite aucune intervention, d'autant qu'il est isolé au bord d'une régénération de chêne. Chose souvent remarquée chez cette espèce d'érable, le tronc est vissé.

À proximité, visible parmi les gaulis de chênes, on peut apercevoir un **Cormier** *Sorbus domestica* qui a survécu à la coupe de régénération (il était marqué à abattre, mais a été épargné) et à la tempête de

1999 (il a été en partie décapité, mais se refait une cime). Ses dimensions, 2,85 m de circonférence soit 0,90 m de diamètre, pour 10 m de haut, en font un des plus gros de son espèce. Cet arbre est creux, et susceptible d'accueillir une faune cavernicole. Nous l'avons proposé, non en arbre remarquable, mais en arbre à conserver pour la biodiversité.

Par contre, en parcelle 10, un autre cormier, nommé à titre provisoire **Cormier de la Mare au Buis**, est en excellent état. Nous l'avons donc proposé comme arbre remarquable, la rareté de l'espèce et ses dimensions, 2,12 m de tour (0,68 m de diamètre) pour 12 m de haut, nous ayant orientés dans notre choix. Par contre, son accès est un peu malaisé, car l'arbre se trouve en retrait dans la parcelle, et sa mise en valeur est assez difficile.

Les promeneurs, qui seraient tentés par une visite de l'Espace-Rambouillet, trouveront comme curiosité les deux îles de **Cyprès chauves d'Amérique** dans la mare de Saint-Rémy et, à proximité, un très beau Chêne sessile au fût très court, mais à la cime très fournie. Les personnels de l'Espace-Rambouillet l'ont nommé le **Chêne à Robert**, en souvenir d'un de leur collègue disparu (3,84 m de tour, 1,22 m de diamètre, 18 m de haut).

La vingt-quatrième division, enclavée au milieu de diverses propriétés privées, forme le Bois de la Claye. Ce petit massif contient une réserve biologique. Son relief et ses milieux sont variés, conséquence d'une géologie parfois difficile à interpréter : sables, plateaux argileux, affleurements de craie... Cette division ne contenait aucun arbre remarquable. Aussi le CERF a-t-il fait les propositions suivantes.

Au bord de la route D 132, en face d'un parking, en parcelle 20, **deux Ormes lisses** *Ulmus laevis* de 2,10 m et 1,90 m de tour (0,67 et 0,60 m de diamètre) pour 16 m de hauteur ont été demandés, surtout en raison de l'extrême rareté de l'espèce. Ceux-ci sont probablement les plus gros de Rambouillet et on n'en connaît qu'en deux autres endroits du massif.

En parcelles 2 et 10, un groupe de **trois gros Charmes** *Carpinus betulus* a retenu notre attention par ses dimensions : de 2,24 m, 2,55 m et 2,78 m de tour (diamètres de 0,75 m, 0,85 m et 0,90 m) pour 16 m de hauteur. Ils sont en bon état, d'accès facile, proche du carrefour de Bullion.

Plus loin, en parcelle 8, un peu en retrait de la route forestière Sainte-Anne, au bord d'une petite mare, c'est un chêne de 3,60 m de tour (1,15 m de diamètre) pour 18 m de hauteur que nous avons proposé ; son isolement lui a permis de développer un vaste houppier dont certaines branches basses touchent presque terre. Son accès est facile

quoiqu'un peu long. Sa mise en valeur ne nécessiterait aucun autre aménagement que sa signalisation, son état de santé étant excellent. Il a été nommé provisoirement **l'Ancien de la Claye**.

À proximité, bien visible, nous avons aussi proposé un **Pin maritime** *Pinus pinaster* de 2,76 m de tour (0,90 m de diamètre) et 25 m de hauteur, en très bon état, et à la silhouette très caractéristique de son espèce. Le Pin maritime a été introduit dans la région fin XIX^e siècle pour des reboisements en terrain sableux difficile. Malheureusement, cette espèce craint énormément les grands froids, et il en reste fort peu. Ce vétéran a eu de la chance de nous parvenir, ses dimensions sont exceptionnelles.

Enfin, en parcelle 12, nous avons demandé qu'un groupe de **8 gros châtaigniers**, semblables à ceux de « l'Allée des Sorcières » en XVIII^e division, soit préservé au titre de vestige d'un traitement particulier : ce sont tous des châtaigniers greffés ou traités en têtard. Leurs troncs ne dépassent pas 3 m de haut, les diamètres allant de 0,50 m à 1,50 m. Certains sont morts, d'autres survivent encore, tous sont susceptibles d'être des arbres abritant une faune cavernicole : c'est au titre d'arbres « bios » que nous demandons leur maintien.

Si la toponymie locale ne donne pas de noms intéressants, l'historien Pierre de Janti situe à « la Potherie » (carrefour de la Poterie, sur la route D132), un **Chêne du Pendu** aujourd'hui disparu depuis le XIX^e siècle, dont nous pouvons supposer qu'une branche basse dut avoir une funeste utilisation...

Enfin, en parcelle 8, subsistent les restes d'une curiosité botanique : un Pin sylvestre de faible diamètre, contorsionné, que son découvreur, Mme Barbé, appelait le **Pin Boa**. Recouvert par d'autres arbres après la tempête de 1999, il est mort depuis, mais son tronc est encore visible.

Si la vingt-cinquième division ne contient aujourd'hui plus aucun arbre remarquable elle comprenait jusqu'en 1970 le **Chêne de la Citerne**, ainsi nommé à cause de sa proximité avec la citerne médiévale qui alimentait en eau l'ancien château royal de Saint-Léger-en-Yvelines. Il se trouvait en bord de la route de Saint-Léger à Gambaiseuil, en parcelle 1. Ses dimensions nous sont encore connues : 4 m de circonférence, soit 1,30 m de diamètre, pour 20 m de hauteur. Il s'est écroulé lors d'un orage.

La vingt-sixième division est encore aujourd'hui partiellement entourée de murs. Elle était, il y a longtemps, une partie du parc royal du Château de

Rambouillet. Sur une faible surface, elle s'étend sur un plateau argileux. Les peuplements de chênes y sont souvent de grande hauteur, ayant poussé serrés, mais de faibles diamètres.

On y trouve une **Route des Chênes d'Amérique**, rappel du lointain passé où le parc du château servait de jardin d'acclimatation aux arbres envoyés en France par les explorateurs du comte de Toulouse. On trouve aussi une **Route des Ormes**.

Deux arbres sont proposés au classement par le CERF.

En parcelle 1, pratiquement au bout de la Route des Chênes d'Amérique, un hêtre très spectaculaire attire le regard, le long du mur de clôture : le tronc très court est immédiatement divisé en branches qui donnent à cet arbre une cime largement étalée. En réalité, il semble bien que ce soit un petit bouquet de hêtres qui se sont agglomérés au cours des années, formant un tronc de 5,30 m de circonférence (1,75 m de diamètre), pour 18 m de hauteur. Inutile de dire que la valeur d'un tel arbre est surtout paysagère. Son aspect nous l'a fait surnommer **la Pieuvre**. Son accès est un peu long. Il est en très bon état, ne nécessite pas de travaux de mise en sécurité, et sa valorisation est facile. Ce n'est certes pas un Faux de Verzy, mais il vaut le coup d'œil.

Dans la même parcelle, le long du mur de clôture, au rond point des D936 et D151, un gros chêne apparaît sur une butte. Il est en plein dans la perspective de la route. **L'Ancien du Petit Parc**, appellation provisoire, est un Chêne sessile de 3,67 m de circonférence (1,22 m de diamètre) et 16 m de hauteur. Sa forme est très belle, son état de santé aussi. Son abattage causerait un trou dans le paysage. C'est surtout cette valeur paysagère qui a orienté notre choix. Et il a bien gagné le droit de grandir...

La **vingt-huitième division** est formée de petits massifs répartis entre Maincourt-sur-Yvette, et Dampierre-en-Yvelines, les cantons forestiers sont ceux de Bois Boisseau, La Côte Brûlée, La Crêne, les bois de l'Etrille, Maincourt, La Roncerie. Le relief y est varié, le dénivelé parfois important, et les pentes souvent abruptes. Les milieux naturels rencontrés y sont variés, calcaires ou siliceux, plateaux, ravins, tourbières et milieux humides. La flore y est d'une grande richesse.

Le CERF a fait les propositions de classement suivantes.

Dans le bois de la Roncerie, près de Maincourt, en parcelle 32, se trouve un **peuplement quasi pur de Tilleul à petites feuilles** *Tilia cordata*, fort rare dans le massif forestier de Rambouillet. Ce taillis s'étend sur environ 1 hectare, les arbres y ont un

diamètre moyen de 0,30 m et une quinzaine de mètres de hauteur. La rareté de l'espèce en peuplement dense est le critère qui nous a poussés à demander son classement. L'accès est facile, mais assez long. Le Tilleul à petites feuilles existe en d'autres endroits de la vingt-huitième division, mais seulement en très petites quantités.

Dans le bois de La Côte Brûlée, au-dessus de Senlisse, nous avons souhaité que soit protégé un **ensemble de 50 énormes châtaigniers**, greffés ou en têtard, répartis sur les parcelles 10, 11 et 12. Les diamètres vont de 0,80 m à 1,50 m, la hauteur des troncs ne dépasse pas deux à trois mètres. Presque tous sont morts, et tous sont creux. Ils sont susceptibles d'accueillir une faune cavernicole. C'est au titre de la conservation de la biodiversité, et du souvenir de certains traitements particuliers des arbres que cette proposition de classement a été faite.

Dans le bois de La Côte Brûlée, le promeneur cherchera les quelques pieds d'**Alisier de Fontainebleau** qui y sont présents. Cette essence extrêmement rare sur Rambouillet, présente seulement ici, était représentée par un très gros individu en parcelle 8, de plus de 40 cm de diamètre et d'une quinzaine de mètres de hauteur. Il s'est abattu avec la tempête de 1999. Les quelques exemplaires présents dans cette parcelle sont de petite taille.

Enfin, dans le Bois Boisseau, le même promeneur prendra, à partir de la route forestière, le chemin raide qui sépare les parcelles 15 et 18. Arrivé au sommet, il pourra voir, en léger retrait dans une propriété, un énorme Érable champêtre, un des plus gros de la région, avec 2,38 m de circonférence (0,75 m de diamètre) et 18 m de hauteur.

Les **forêts départementales** contiennent aussi quelques beaux arbres, d'autant plus ignorés qu'elles étaient souvent inaccessibles au public. Le classement des arbres proposés par le CERF dépend, dans ce cas, non pas de l'ONF gestionnaire mais de la volonté du propriétaire, le Conseil Général.

Le Bois de Saint-Benoît est, depuis peu, ouvert au public. Dans la parcelle 25 se trouve un très beau chêne au bord d'un sentier PR joignant Loireux (commune de Sonchamp) à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Il s'agit d'un Chêne sessile de 4,95 m de circonférence (1,60 m de diamètre) pour 20 m de hauteur. Son accès est facile et son état de santé très satisfaisant. Sa mise en valeur se limiterait à quelques travaux d'élagage de branches mortes pour mise en sécurité, et bien sûr à sa signalisation in situ et sur carte. Nous le nommons provisoirement le **Chêne de Saint-Benoît**.

En forêt départementale de Ronqueux, c'est un gros Chêne rouge d'Amérique que nous avons proposé pour ses dimensions importantes pour cette espèce en forêt : 3,67 m de circonférence (1,20 m de diamètre), pour 25 m de hauteur. Il est d'accès assez facile, bien que situé un peu en retrait. Son état de santé est bon ; il est fourchu à 5 m, ce qui lui donne une valeur économique médiocre. Le simple signalement du **Chêne Rouge de Ronqueux** sur la carte IGN suffirait à le mettre en valeur.

Bibliographie :

- Cet article doit beaucoup, tout d'abord, à l'excellente carte de la forêt de Rambouillet éditée par l'IGN en 1984. Sa précision et sa clarté sont inégalées. Ceux qui possèdent encore ce document feront bien de le conserver soigneusement.
- Ensuite, un très bon article de l'historien Pierre de Janti, dans le bulletin de la SARRAF n°6 de 1962 (pages 10 à 12), a guidé nos recherches sur la trace des « Vieux chênes de la forêt d'Yvelines », depuis longtemps disparus.
- Toujours de Pierre de Janti, le livre « Forêt chasses et Château de Rambouillet » donne des renseignements uniques sur l'histoire locale, et les vieux arbres (page 77). Il y a été puisé largement.

- Dans le bulletin n° 23 de 1980 de la même SARRAF (page 44 à 47), sous la plume de Guy Fradin, ingénieur du génie rural des Eaux et Forêts, chef de centre adjoint à Rambouillet, l'article « À propos de certains arbres remarquables » nous a donné quelques précieux renseignements sur des arbres existants, ou ayant existé.

- Un « Guide du touriste en forêt de Rambouillet » a été édité dans les années 1950 par les Eaux et Forêts. Il contenait une carte sommaire mentionnant des arbres inconnus.

- Enfin, Internet, merveilleux outil, nous a facilité la recherche des biographies de certains personnages cités.

Photographies : la plupart des photographies sont de D. Chagot. Nous remercions Mme Monique Barbé, du Perray-en-Yvelines, pour le prêt des photographies du Chêne de la Voûte et du Pin Boa.

Remerciements : à Sylvain Chapotot (†), Bruno de Groulard, Daniel Pierron, Dominique Lachèze, Jean-Luc Témoin, forestiers de Rambouillet, pour l'apport de divers documents et témoignages personnels.



Le Pin Boa